

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2021

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4658)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC82

présenté par
M. Balanant, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, après les mots :

« livre II »,

insérer les mots :

« du code pénal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.